

RAPPORT ANNUEL 2024

Baromètre
Facco-Odoxa
2024. p8

Les animaux de
compagnie sont-ils
des catastrophes
climatiques ? p20

Anticiper les
impacts du
changement
climatique pour
la filière. p22

FACCO



édito

Christophe
Carlier

Président de la **Facco**



“**R**ien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme” Lavoisier.

2023 a vu la montée en puissance de la Facco dans le domaine ô combien complexe des affaires publiques. Le Secrétariat a été formé à l'art délicat du lobbying et un groupe de travail dédié a été créé afin de coordonner les activités.

C'est exactement ce qu'il fallait pour continuer à défendre notre accès aux graisses de catégorie 3 si fortement convoitées par les fabricants de biocarburants. La Facco a tout mis en œuvre

afin de se faire connaître des décideurs politiques, essentiellement auprès des ministères de l'Agriculture, des Finances et de l'Environnement mais aussi au Sénat lors d'une audition par la mission sur les biocarburants. Nous avons eu l'occasion d'apporter le point de vue de notre industrie sur le conflit d'usage et la distorsion de concurrence générés par l'inclusion des graisses de catégorie 3 dans les biocarburants. Notre industrie valorise les sous-produits de l'alimentation humaine depuis des décennies. Nous ne souhaitons pas les voir catégorisés comme déchets pour verdir artificiellement les carburants qui en seraient issus. Je profite par ailleurs de cette tribune pour interpeller nos partenaires de l'administration. Est-il acceptable que les « huiles végétales hydrogénées » contiennent des graisses animales? Je ne suis pas convaincu que cela aide à la transparence pour le grand public...

L'accueil des politiques est plutôt bon, ils ont de la sympathie pour notre industrie pourvoyeuse d'emplois dans les régions et génératrice d'un excédent commercial de plus d'un milliard d'euros. Ils reconnaissent volontiers l'intérêt sociétal de nos compagnons à quatre pattes.

Mais les enjeux de décarbonation des transports sont énormes et ils commencent seulement à réaliser que la biomasse n'est pas extensible. Les conflits d'usages vont se multiplier.

Cependant, je suis convaincu que nos efforts ne seront pas vains et permettront à la Facco de participer à l'élaboration de la décision publique sur ce vaste sujet qu'est l'utilisation raisonnable de la biomasse. Les rendez-vous ministériels s'enchaînent depuis le début de 2024 !

C'est quoi la FACC0 ?



La **Facco** est la **F**édération des fabricants d'**A**liments pour **C**hiens, **C**hats, **O**iseaux et autres animaux familiaux.



Créée en 1965, elle compte **34 adhérents** qui représentent 98% de la production et des ventes en France. La Facco est membre de la Fediaf (Fédération Européenne de l'Industrie des Aliments pour Animaux Familiaux).



Sa mission

Être le référent de la nutrition des animaux de compagnie en garantissant la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments qui contribueront à leur bien-être.

Comment la Facco assure t-elle sa mission ?

La Facco s'entoure d'experts, de scientifiques, de nutritionnistes et travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et la Fediaf, notre association européenne. La Facco et ses adhérents s'appuient sur **3 outils**, qui sont des **règles volontaires**. Ils viennent s'appliquer en plus de la réglementation :

01. Le guide nutritionnel, livre de chevet de tous les formulateurs pour concevoir des recettes équilibrées en fonction des besoins physiologiques et nutritionnels des chiens et des chats sur la base des dernières connaissances scientifiques.

02. Le code de bonnes pratiques d'étiquetage, dit « code Fediaf », complément indispensable à la réglementation. Il fournit des explications et des orientations claires pour un étiquetage harmonisé au sein de l'UE.

03. Le guide de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication, meilleur ami des responsables qualité. Il permet de maîtriser les risques sanitaires tout au long du procédé de fabrication, pour garantir la salubrité des aliments.

Ces guides et code sont élaborés par la Fediaf, à laquelle les experts de la Facco participent activement. Le code Fediaf et le guide de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication expliquent et complètent

la réglementation officielle. Ils sont validés par la Commission Européenne et les experts nationaux de chaque État membre. Règles volontaires, oui, mais strictement encadrées ! Tous les adhérents de la Facco s'engagent à suivre ces guides et sont, bien entendu, tenus d'appliquer la réglementation.



Désireuse de mieux servir ses adhérents, la Facco est toujours en quête d'amélioration. Depuis 2020, la Facco est **certifiée selon le référentiel Quali'OP**, qui est conçu pour les associations professionnelles. Cette certification a constitué une première étape avant de s'engager plus en avant dans une démarche RSE. En 2022, la Facco s'est faite évaluée pour la première fois selon le **référentiel Engagé RSE**.

Le respect de la réglementation est garanti auprès des consommateurs par les autorités nationales, notamment par la DGCCRF et la DGAL, qui contrôlent régulièrement notre industrie.

Au-delà des étiquettes !



Aurélie Bynens

Déléguée Générale
de la Facco

Vous l'aurez remarqué, ces derniers temps : il est beaucoup question de transparence et d'informations à donner aux consommateurs pour que ces derniers deviennent des consommateurs. Le législateur multiplie les initiatives pour créer différents scores pour les aider dans leurs choix : nutrition, bien-être animal, environnement, rémunération des agriculteurs, origine des ingrédients et du lieu de fabrication... Je pense qu'à terme nous aurons bientôt un score du score. J'espère que cette idée restera une boutade, car c'est bien connu : trop de scores tue le score !

L'évolution des scores et la complexité du secteur

La Facco et ses adhérents ont toujours eu à cœur de répondre aux besoins des propriétaires et de leurs animaux, notamment en matière d'information pour leur permettre de faire des choix éclairés. Nous sommes conscients que les consommateurs souhaitent davantage de transparence. Or tous les secteurs ne se prêtent pas aisément à de telles initiatives. La mise en œuvre de ce type de démarche s'avère complexe et doit prendre en compte les spécificités. Tous les aliments complets mis sur le marché vont nourrir l'animal et lui fournir tous les nutriments nécessaires pour le maintenir en bonne santé. Après, les bénéfiques fonctionnels et le choix des matières premières distingueront les différentes gammes de produits. Un score nutrition ne fait donc pas vraiment sens puisque tous les produits seront classés A (sous réserve d'être formulés conformément au guide du nutritionnel de la Fediaf ou équivalent). S'il est relativement aisé

d'indiquer un lieu de fabrication pour nos aliments, vouloir imprimer sur un emballage l'origine des matières premières relève de la gageure. Il faut plusieurs mois pour créer un emballage. Or, l'origine des matières premières peut fluctuer en fonction des crises sanitaires, climatiques ou encore des marchés. Pourtant, nous n'avons pas à rougir de l'origine de nos matières premières : 60% viennent de France et plus de 95% d'Europe (en incluant le Royaume-Uni). Cela fait sens : nos sites de fabrication sont en France. Nous nous approvisionnons localement quand nous le pouvons. Cependant, il est beaucoup plus simple pour nous de communiquer sur l'année n-1 que sur l'année en cours ou à venir. Il est important donc que ces différentes démarches restent volontaires et surtout communicables via le site internet de la marque.

Défis de la transparence face à un marketing déviant

Aujourd'hui, commençons plutôt par faire la chasse au marketing déviant : celui qui illustre la présence d'une espèce animale en mettant en évidence des morceaux nobles qui ont très peu de chance d'être contenus dans la recette (par exemple, des côtelettes d'agneau pour illustrer la présence d'agneau). La Facco et ses experts se battent pour que le code Fediaf évolue en ce sens. Nous espérons une avancée significative sur ce sujet en 2024. Souvent, il m'est demandé comment choisir le bon aliment pour son animal. Certains m'affirment que « plus il y a de protéines mieux c'est car les chiens et les chats sont des carnivores », « les céréales sont mauvaises pour la santé et rendent les animaux obèses. » La réalité est plus nuancée. Malheureusement chaque propriétaire n'a pas la chance, comme moi, de travailler avec des experts en nutrition et de pouvoir « faire appel à un ami » pour adapter la ration ou l'aliment de son animal. Certains d'entre vous se reconnaîtront en lisant ces quelques lignes. J'en profite pour les remercier grandement. Alors que faisons-nous pour guider au mieux le consommateur pour que ce dernier puisse faire un choix éclairé ?

Concilier transparence et réduction des emballages

Aujourd'hui, nous devons concilier l'équation : plus d'informations pour le consommateur mais moins d'emballage sur le marché

pour limiter notre empreinte environnementale. La réponse est simple : cela passe par la dématérialisation de certaines informations et l'explication de ces dernières. Je me souviendrai toujours de ce courrier reçu d'un consommateur il y a 15 ans. Il me faisait part de son indignation car, d'après lui, nous mettions des cendres de cheminée dans nos aliments. J'ai dû expliquer que le terme « cendres brutes » était le terme consacré d'un point de vue réglementaire et désignait une analyse qui a pour but d'évaluer la teneur en matières minérales d'un aliment. Côté Facco, nous avons commencé ce travail de pédagogie depuis 2017. Nous avons créé les vrai-faux du petfood, filmé la fabrication de nos produits, fait des communications sur les infox fréquemment trouvées sur les réseaux sociaux. Après, jusqu'à quel degré d'information devons-nous descendre au nom de la transparence ? Si nous fournissons un profil acides aminés ou acides gras, est-ce que nous allons aider le consommateur ou le perdre ? Demain, si j'achète une voiture, savoir qu'elle a passé les tests sécurité avec succès me rassurera dans mon choix. Est-ce qu'avoir le rapport détaillé du crash-test sans aucune explication / conclusion me sera utile ? Vu mon niveau en mécanique, je ne pense pas. C'est là tout le rôle des équipes vétérinaires : aider à trouver l'aliment adapté à l'animal et à son propriétaire.

Pédagogie et défis futurs

De notre côté, nous allons travailler sur la mise à jour et le développement d'outils pédagogiques pour aider les propriétaires et nos parties prenantes à décrypter une étiquette et démystifier certaines idées reçues en nutrition. Ce sera le grand défi de 2024 pour nos experts. L'environnement ne sera pas non plus oublié. L'environnement ne sera pas non plus oublié : allégations environnementales, PFAS, règlement européen sur les emballages et déchets d'emballages... D'ailleurs, ce rapport annuel est très largement consacré aux sujets environnementaux.

Ah, j'ai oublié de vous dire ! La Facco fêtera ses 60 ans en 2025. Je sais, elle ne les fait pas !

COMMUNICATION

Bilan 2023

CONFÉRENCES DANS LES ENV

4 partenariats accueil 2022-2023



RELATIONS PRESSE

3

Communiqués de presse

+149

Articles obtenus

2

Points presse

+1,64 M€

Somme de l'Equivalent Achat d'Espace (EAE)

LES VRAIS-FAUX DU PETFOOD

4 films diffusés sur les médias sociaux



FILMS INDUSTRIE DU PETFOOD

3 films produits et diffusés



NEWSLETTERS

4 newsletters internes
3 newsletters externes
2 bulletins de veille



MOTION DESIGN

3 vidéos produites



LINKEDIN

+52 000

impressions obtenues

+50

posts réalisés sur 10 mois

FÉDÉRATION DES FABRICANTS D'ALIMENTS POUR CHIENS, CHATS, OISEAUX ET AUTRES ANIMAUX FAMILIERS

Créée en 1985, la FACC0 est la Fédération des producteurs d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux, poissons et petits mammifères. Elle rassemble à ce jour 34 sociétés nationales, soit 98 % du volume de petfood produit en France, pour un CA de +3 milliards d'euros. La FACC0 est l'interlocuteur référent des pouvoirs publics et institutions françaises. Elle agit dans ses champs de compétences afin de



SITE INTERNET

+34 000

visites

+60 000

pages vues

GUIDE 3 SUR LA PRÉVENTION ET GESTION DE CRISE

Remis le jour de l'AG 2023



RAPPORT ANNUEL 2023

Diffusé le 25 mai 2023



Les chiffres clés

- PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES DE LA PROFESSION -

(Données économiques adhérents Facco 2023)



34

ADHÉRENTS



39

UNITÉS DE PRODUCTION



1 824 000

TONNES de produits fabriqués



80 %

DES ALIMENTS vendus en France sont fabriqués en France !

LES VENTES EN FRANCE



1 172 425 tonnes

de produits vendus en France chaque année dont :

323 450 tonnes

de produits humides (chiens/chats)

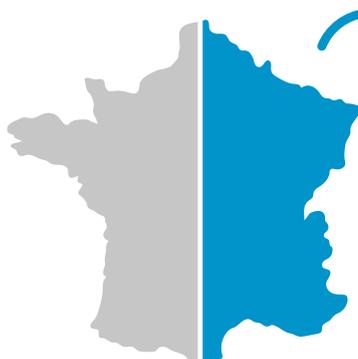
826 100 tonnes

de produits secs (tous animaux)

22 875 tonnes

d'aliments complémentaires.

EXPORTATION DE LA PRODUCTION



À L'EXPORT

49%

de la production est exportée, soit

896 825 tonnes.

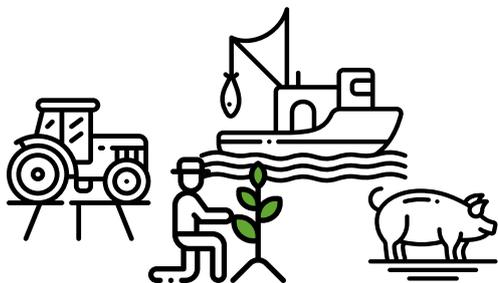
Une balance commerciale excédentaire de

+1 milliard d'euros.

CA DE LA PROFESSION EN 2023

4,7 milliards d'euros

LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES



1 605 825 tonnes

DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE SONT VALORISÉS, DONT :

59%

proviennent de France

97%

de l'Union Européenne

3%

provient des Pays Tiers

L'IMPACT SUR L'EMPLOI



7500
emplois directs



LES INVESTISSEMENTS DANS LA RECHERCHE

230 millions d'euros

investis par l'Industrie pour améliorer les produits et la technologie des usines de production.

Les chiffres clés

BAROMÈTRE FACCO-ODOXA 2024 NOUVEAU !

La méthodologie d'enquête Facco a changé cette année pour mieux comptabiliser les chiens et les chats que par le passé. L'enquête n'est plus sous format papier mais digital. De plus, elle est désormais effectuée auprès d'individus et non plus auprès de foyers. Les **améliorations mises en place** permettent une bien meilleure représentation des jeunes, des non-urbains et des foyers comportant davantage d'individus... Or, ces trois facteurs sont largement corrélés à la présence de chiens et de chats dans les foyers. Voici les **principaux enseignements** de cette édition totalement **innovante du baromètre** FACCO-ODOXA 2024.

ON EST LOIN DU TEMPS DE NOS « 30 MILLIONS D'AMIS »



PROFIL DES CHIENS ET CHATS



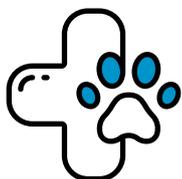
Âge moyen

Chiens : **6,5** ans
Chats : **6,5** ans



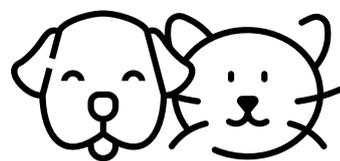
Espérance de vie

Chiens : **11,5** ans
Chats : **10** ans
S'ils ne meurent pas prématurément : **13** ans



Stérilisation

Chiens : **5** sur 10
Chats : **8** sur 10

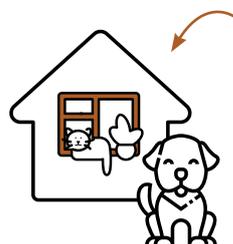


Identification

Chiens non identifiés : **12%**
Chats non identifiés : **37%**
D'après les réponses des propriétaires

PROFIL DES POSSESSEURS DE CHIENS ET DE CHATS

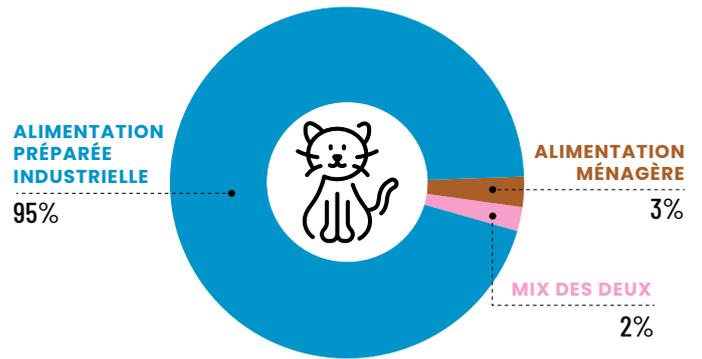
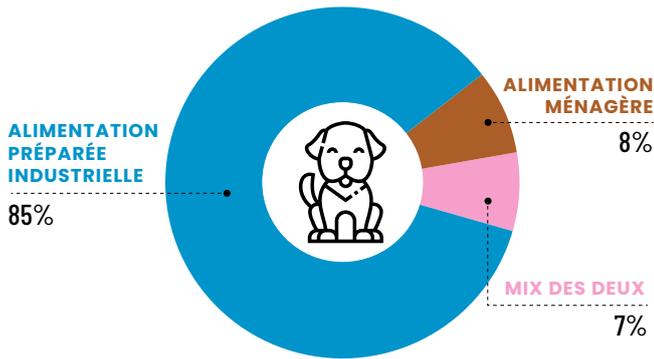
• **Le logement, critère clé de possession** : les Français habitant en **maison** ou ayant un **jardin ou une terrasse** sont **deux fois plus nombreux** à avoir un chien ou un chat que ceux qui habitent en appartement et/ou qui n'ont pas d'extérieur.



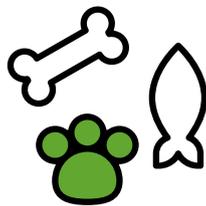
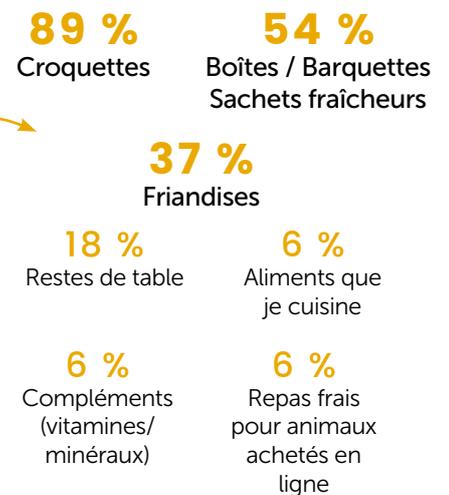
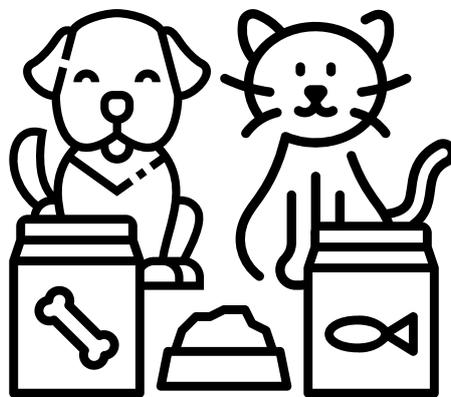
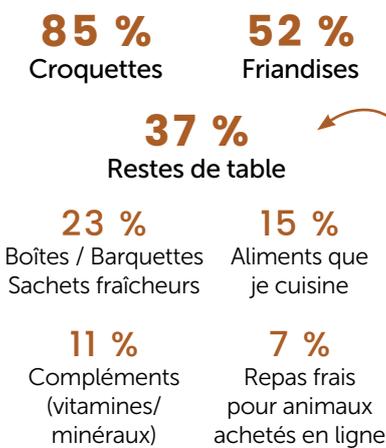
• **L'âge, le territoire et la taille du foyer** sont tout aussi **déterminants** : le profil des possesseurs de chats et surtout de chiens **montre une spectaculaire corrélation**, entre l'âge (plus on est jeune plus on en a), le territoire (plus on est rural vs urbain plus on en a) et la taille du foyer (plus on est nombreux plus on en a).

ALIMENTATION

Quelle est leur alimentation principale ?



Quels sont les différents types d'aliments donnés par les propriétaires ?

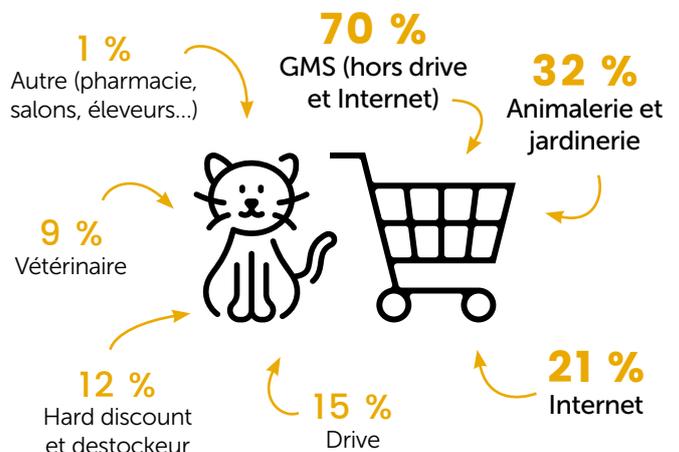
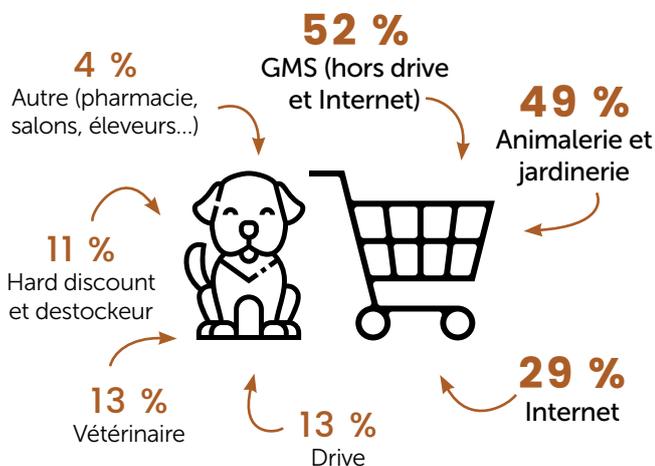


Budget alimentation

Chien : 490€ /an

Chat : 316€ /an

LIEUX D'ACHAT



• Les **GMS** sont toujours les lieux d'achats privilégiés de la nourriture pour les **chiens** (52%, dont 44% en « principal ») et surtout les **chats** (70% dont 63% en « principal ») mais les **achats en animalerie progressent** tout comme ceux sur **Internet** (x3 en moins d'une décennie).

66 temps forts,

une année 2023 de transition verte

Toute cette année aura été marquée par la participation du Secrétariat à différents groupes de travail Fediaf et ANIA ou encore à la cellule IAHP de FAM. Fin 2022, le Secrétariat et les experts de la Facco se sont lancés dans un ambitieux projet 3R. Projet qui a nécessité des réunions régulières jusqu'à la remise de la feuille de route 3R en octobre 2023.



01 Janvier

- 4 : Vœux de l'ordre des vétérinaires
- 9 : Rencontre entre la Facco et les équipes de l'ANIA
- 11 : 3R : 1^{er} atelier de travail
- 12 : Participation à une table ronde sur le petfood, organisée par le Club Demeter
- 16 : Vœux au ministère de l'Agriculture
- 19 : ONIRIS : intervention de la Facco lors d'un TD sur les allégations fonctionnelles
- 23 : Formation sur les restes d'activité par Anne Leboucher à la Facco
- 24 : Réunion Facco / AFCA-CIAL

04 Avril

- 5 : Formation des nouveaux inspecteurs de la DGAL sur l'usine de Purina Montfort
- 6 : Sortie du 1^{er} film sur la fabrication des croquettes « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la fabrication des croquettes sans jamais oser le demander ! »
- 20 : Réunion de l'OCAD

02 Février

- 15 : TVA : Réunion Facco / SIFCO
- 28 : Présence de la Facco sur le SIA, rencontre avec la DGAL (BEPT, BPRSE), le SIFCO et le CGAAER



05 Mai

- 11 : Journée de restitution Oqualim
- 12 : Rencontre et visite de site Deuerer
- 23 : Biocarburants : RDV à la DGE
- 24 : Biocarburants : RDV au ministère de la transition énergétique
- 25 : AG Facco
- 31 : Comité SPS V FAM
- 31 : Réunion Facco / Prom'animal



03 Mars

- 1^{er} : ENVT : Conférence « Comment choisir un aliment industriel ? »
- 10 : Présence de la Facco au salon Paris Animal Show
- 10 : ANIA : Formation sur le droit de la concurrence
- 17 : Journée 1 seule violence

06 Juin

- 6 : TVA : Réunion Facco/SIFCO
- 6 : AG SIMV
- 6 : Diffusion du film « Les secrets de fabrication des pâtées, terrines et autre repas en sauce pour animaux familiers »
- 8 : Biocarburants : Audition au Sénat
- 13 : AFNOR rencontre annuelle RSE
- 14 : AG AFCA-CIAL
- 16 : AG SIFCO
- 19 : Réunion Facco / Intercéréales
- 21 : AG Fediaf
- 23 : Rencontre Facco / Léko

07

Juillet

21 : Biocarburants : RDV avec le SGPE et le cabinet de Marc Fesneau

26 : Réunion Facco / Citéo



10

Octobre

11 : Rencontre et visite de site UPF Wimille

13 : 3R : Remise de la version définitive de la feuille de route de la Facco

17 : Biocarburants : RDV avec le cabinet du PM/PR

18 : Rencontre et visite du site Purina Aubigny avec les équipes de Fediaf

25 : Comité SPS V FAM

27 : Rencontre Facco / Citéo



08

Août

3 : Réunion Facco / DGCCRF

22 : Rencontre Facco - Mars Petcare

29 : Réunion Facco / AFCA-CIAL / SNIA / Coopération agricole nutrition animale

30 : Réunion Facco / SIVEP

11

Novembre

7 : Rencontre et visite du site Ultra premium direct

8 : Rencontre et visite du site Nutrisciences

13 : Réunion Facco / Ynsect

13 : Publication du film « Comment fabrique-t-on les croquettes et les pâtées ? »

14 : AG Intercéréales

15 : Rencontre et visite du site Royal Canin Aimargues avec les équipes de Fediaf

16 : Biocarburants : RDV avec le cabinet Fesneau

21 : Réunion Facco / AFCA-CIAL

24 : Réunion du TASAG à Paris

09

Septembre

13 : Rencontre et visite du site Vitakraft

20 : Rencontre Facco / Wamiz

22 : Restitution ADEME sur le développement du réemploi

27 : Réunion Facco / Prodaf



12

Décembre

6 : ENVA : Conférence « Comment lire (et comprendre) une étiquette ? »

7 : Point presse sur le projet 3R

7 : Biocarburants : RDV avec le cabinet du PM/PR

12 : VETAGROSUP : Conférence « Comment lire (et comprendre) une étiquette ? »

20 : Biocarburants : RDV avec la DGE

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

3R : Réduction, réemploi et recyclage des emballages plastiques

ADEME : Agence de la transition écologique

AFCA-CIAL : Association des Fabricants de Compléments et fournisseurs d'Additifs et ingrédients fonctionnels pour l'Alimentation Animale

ANIA : Association Nationale des Industries Alimentaires

BEPT : Bureau Export Pays Tiers

BPRSE : Bureau de la Prévention des Risques Sanitaires en Élevage

CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

CITEO : Acteur français de la REP pour les papiers et les emballages ménagers

CITEO+ : L'offre de conseil de CITEO

DGAI : Direction Générale de l'Alimentation

DGCCRF : Direction Générale de la

Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

DGE : Direction Générale des Entreprises

ENVA : École Nationale Vétérinaire d'Alfort

ENVT : École Nationale Vétérinaire de Toulouse

ESB : Encéphalopathie Spongiforme Bovine

FAM : FranceAgrimer

Fediaf : Fédération Européenne de l'Industrie des

Aliments pour Animaux Familiers

GT : Groupe de Travail

IAHP : Influenza Aviaire Hautement Pathogène

LEKO : acteur français de la REP pour les papiers

et les emballages ménagers

OCAD : Observatoire de la protection des

Carnivores Domestiques

ONIRIS : École Nationale Vétérinaire de Nantes

PM/PR : Premier Ministre / Président de la

République

PRODAF : Syndicat des Professionnels de

l'Animal Familier

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SGPE : Secrétariat Général à la Planification Écologique

SIFCO : Syndicat des Industries Françaises des Coproduits

SIMV : Syndicat de l'Industrie du Médicament et diagnostic Vétérinaires

SIVEP : Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire aux Frontières

SNIA : Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale

SPS V : Sanitaire et PhytoSanitaire (section alimentation animale et coproduits)

TASAG : Groupe de travail de la Fediaf Trade Associations Secretaries Action Group

VETAGROSUP : École Nationale Vétérinaire de Lyon

Quatres comités constituent les instances de réflexion. Ils travaillent sur les dossiers de la profession.

Les groupes de travail (GT) sont une émanation des différents comités de la Facco. Constitués d'experts volontaires réunis autour d'une problématique commune, ils sont limités dans le temps et sont animés par le Secrétariat.

Les résultats de ces groupes sont ensuite remontés à la Fediaf pour une harmonisation au sein de l'Europe lorsque cela est pertinent.

La Facco participe aux groupes de travail de la Fediaf (Working Group), équivalents à nos comités.



Environment and Sustainability WG

GT 3R

Initié suite à la consultation lancée par le ministère de la Transition écologique, il a pris son essor au mois de septembre 2022. En 2023, avec l'appui de Citéo+, il a défini une feuille de route stratégique sur la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique. Son objectif est maintenant de suivre les actions mises en place et d'atteindre les objectifs définis.

COMITÉ ENVIRONNEMENT

Le comité environnement suit les évolutions réglementaires françaises et européennes liées à l'environnement mais aussi à la santé et à la sécurité au travail. Il examine les différents aspects de l'impact des activités industrielles sur l'environnement : air, eau, effluents, emballages, et assure la participation de notre industrie au développement durable. Il collabore avec nos parties prenantes afin de mettre en œuvre une réglementation juste et proportionnée pour notre industrie.

GT Vente en vrac

Un groupe s'est créé pour accompagner la tendance de consommation en vrac et répondre à nos obligations légales. Il vise à définir des standards d'hygiène pour la mise sur le marché d'aliments en vrac.

COMITÉ MATIÈRES PREMIÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Le comité matières premières et commerce international articule ses travaux autour de deux problématiques : la disponibilité des matières premières valorisées par notre industrie et l'accès aux marchés des pays tiers. Il étudie les dossiers réglementaires concernant les matières premières d'origines animale et végétale. Il participe également à la gestion des risques et des alertes. Il assure l'interface avec le Bureau des exportations pays tiers de la DGAL et les services de supports à l'exportation de FranceAgriMer.

Feed Material and Trade WG

Groupes de travail et Comités

Nutrition WG

GT Bio

Le travail du GT bio et de son groupe miroir à la Fediaf a permis la publication du règlement européen relatif à l'étiquetage des aliments biologiques pour animaux familiers (R2023/2419). En parallèle, une liste d'additifs et de matières premières indispensables pour la fabrication d'aliments sûrs et sains a été approuvée. Aujourd'hui, le GT bio doit se pencher sur une liste d'auxiliaires technologiques et sur la bonne compréhension des attendus en matière d'étiquetage.

Additives and Undesirable Substances WG

Small pets WG

Analytical science WG

Product Communication WG

COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique prend en charge les standards et recommandations nutritionnelles, de fabrication, de méthodes analytiques et d'hygiène, ainsi que la communication produit et les allégations qui l'accompagnent.

Il participe aux travaux sur la réglementation officielle et les règles volontaires concernant les additifs, les substances indésirables et l'étiquetage.

COMITÉ COMMUNICATION

Le comité communication pilote la stratégie de communication de la Facco. Il est un cercle de réflexion qui permet le partage d'informations. Il veille au respect de la bonne formulation des messages. Il identifie les enjeux de société. Il valide des projets destinés à alimenter nos prises de parole et nos réseaux sociaux. Enfin, il est le garant de notre image et notre positionnement.

GT Affaires publiques

Créé en 2023, il a deux objectifs : faire connaître et reconnaître notre industrie comme secteur essentiel et interagir sur la législation nationale tant technique (vente en vrac, fabriqué en France...) que transversale (environnement, industrie verte...) pour aboutir à la rédaction de textes justes et proportionnés.

GT PAFF

Il rédige le questionnaire utilisé pour l'enquête sur le parc des animaux familiers français. Il analyse ensuite les résultats obtenus. En 2023 il a travaillé à la refonte de l'enquête. Elle était envoyée par courrier tous les deux ans. Désormais, elle sera faite tous les ans par Internet.

Communication WG

Merci aux experts volontaires !

Défis et opportunités : le rôle crucial de la Facco dans l'industrie

VERS UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DE LA FACCO

Afin d'améliorer la visibilité de notre industrie auprès de nos parties prenantes, et notamment des institutionnels, le conseil d'administration a pris deux décisions fortes et marquantes pour notre fédération en 2023 : la création d'un groupe de travail (GT) dédié aux affaires publiques et l'adhésion à l'ANIA.

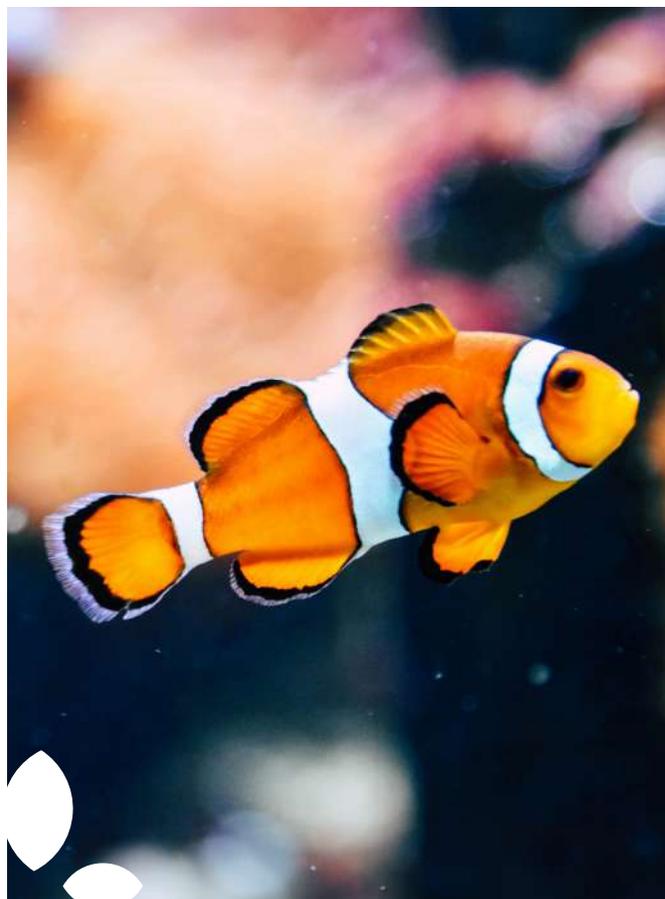
Rejoindre l'ANIA est la concrétisation de notre constat que l'union fait la force. Comme nous l'indiquions l'année dernière, notre fédération doit faire face à une augmentation de textes transverses qui, malheureusement, ne sont pas dans notre champ d'expertise initial et pour lesquels la Facco n'est pas ou peu consultée. Nous avons besoin d'élargir notre réseau et de faire porter notre voix. Il nous faut également anticiper au mieux les sujets brûlants pour mieux les anticiper et répondre aux attentes. Ainsi, nous disposons maintenant du système de veille de l'ANIA et de l'appui de ses experts tant sur les sujets environnementaux, énergétiques, économiques, réputationnels ou encore liés à l'étiquetage. Le Secrétariat a pu bénéficier d'une formation sur le droit de la concurrence et d'une autre sur l'environnement.

L'objectif du GT Affaires publiques est de faire connaître et reconnaître le petfood comme un acteur industriel et économique de premier ordre et pourvoyeur d'emplois. Notre industrie doit être reconnue au même titre que l'alimentation humaine. De nombreux sujets ont émaillé 2023 : la TVA sur les matières premières et produits finis, les évolutions d'Egalim, l'économie verte, les graisses C3 (voir paragraphe ci-dessous).

ALIMENTATION OU ÉNERGIE ?

L'année dernière nous attirions votre attention sur l'utilisation des graisses animale de catégorie 3, c'est-à-dire issues d'animaux déclarés aptes à la consommation humaine et seules graisses que nous pouvons utiliser, pour la production de biocarburants. 2023 a été marquée par la mise à jour de la directive européenne sur les énergies renouvelables et par l'adoption de deux règlements européens pour décarboner le transport aérien et maritime. Malheureusement, la spécificité des graisses animales de catégorie 3 n'a pas été prise en compte à sa juste valeur car les transports maritimes et routiers peuvent les utiliser sans limite. Si une limite de 3% a été fixée pour le transport aérien, les volumes en jeu sont tels que ce seuil ne suffira pas à préserver un gisement pour l'alimentation animale. La Facco soutient pleinement les objectifs de décarbonation de l'industrie et du transport, tels que décrits dans le pacte vert (green deal), cependant la décarbonation ne doit pas se faire au détriment de l'alimentation humaine et animale.

Aujourd'hui, nous demandons au niveau français et européen que les graisses animales soient reconnues comme des co-produits et non comme des déchets. Nous souhaitons que les pouvoirs publics français dressent un bilan des entrées et sorties de la biomasse avant de prendre



toute mesure fiscale incitative en faveur des biocarburants comme cela a été le cas avec le gazole pêche dans la loi de finances 2024. En ce sens, nous saluons l'initiative prise par les pouvoirs publics de mettre en place le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) en faveur de la biomasse afin de constituer «une instance de référence sur la biomasse et ses usages, en appui aux politiques publiques». Tout comme en 2023, la Facco et la Fediaf se mobilisent en 2024 pour faire reconnaître la singularité des graisses animales de catégorie 3 pour que nous puissions mettre sur le marché des aliments sûrs et sains.

Dans le cadre de cette sensibilisation, nous avons été audités par le Sénat dans le cadre de la mission d'information sur le développement d'une filière de biocarburants, carburants synthétiques durables et hydrogène vert. Nous avons rencontré plusieurs conseillers aux cabinets des ministères de l'Agriculture, de la Transition énergétique ou encore du Premier ministre pour partager nos préoccupations tout comme le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE). Tous nos interlocuteurs n'avaient pas conscience de l'existence de ce conflit d'usage en particulier et nous ont remerciés d'avoir attiré leur attention sur ce sujet. Nous avons constaté au fil de nos réunions qui ont jalonné 2023 un éveil des consciences sur les ressources limitées en biomasse : elle n'est pas suffisante pour répondre à nos besoins en matière de souveraineté alimentaire et énergétique.

DES RÈGLES ADAPTÉES POUR LA PRODUCTION D'ALIMENTS BIO

Un peu de contexte... Avant 2022, la production et la mise sur le marché des aliments bio étaient généralement fixés au niveau national grâce à des cahiers des charges. Ainsi, la France disposait d'un cahier des charges depuis 2004 pour les aliments destinés aux animaux de compagnie. En 2018, la Commission Européenne a voté un nouveau règlement (R2018/848), applicable en 2022, et relatif à la production et à l'étiquetage des produits biologiques, abrogeant le précédent règlement de 2007 (R834/2007). Si ce dernier excluait le petfood des règles d'étiquetage, cette exclusion n'a pas été reprise dans le règlement de 2018. En effet, il dispose que les aliments transformés pour animaux ne peuvent être étiquetés comme biologiques que si 100 % de leurs ingrédients agricoles et au moins 95 % de leurs ingrédients secs sont biologiques. Toutefois, si ces règles sont appropriées pour les aliments destinés aux animaux d'élevage, elles ne conviennent pas aux aliments pour animaux familiers du fait des spécificités de notre secteur. Ainsi, en 2023, pour faciliter la production et la mise sur le marché d'aliments pour les animaux familiers, un nouveau règlement a été publié avec des règles propres pour notre secteur et s'appuyant sur celles de l'alimentation humaine. À terme, le cahier des charges français sera abrogé.



VERS DE NOUVEAUX EMBALLAGES ET L'ENCADREMENT DES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La filière s'est unie pour la construction d'une feuille de route stratégique 3R des emballages plastiques

La Loi AGECE (Agir pour l'Économie Circulaire) invitait à formaliser une feuille de route stratégique 3R (Réduction Réemploi et Recyclage) par filière afin d'atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.

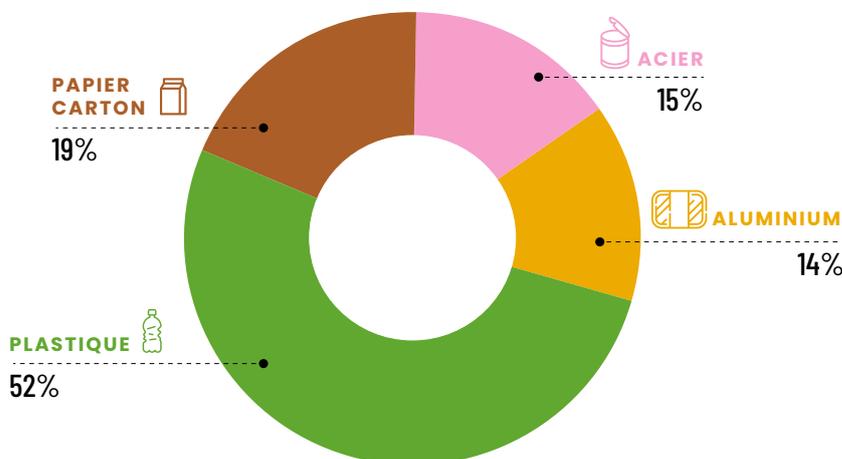
Avec l'aide Citéo+, les membres de la Facco se sont associés pour répondre à cette demande et ont remis la feuille de route définitive pour notre industrie à l'ADEME en septembre 2023. Cette démarche a permis la construction d'une vision globale 3R pour la Facco, dans le respect du droit à la concurrence.

Notre objectif a été d'explorer les opportunités et contraintes, les freins

et leviers associés à la perspective de fin de mise en marché des emballages en plastique à usage unique. Ce travail s'est fait en plusieurs étapes : état des lieux, identification des solutions existantes ou à venir et, enfin, choix des solutions les plus pertinentes pour notre secteur.

- **État des lieux** : Nous avons recensé les quantités et types d'emballages que nous utilisons et leurs fonctionnalités, quel que soit le matériau utilisé. 52% d'entre eux sont en plastique.

- **Identification des solutions et choix** : Les adhérents de la Facco ont identifié différents leviers d'action selon les 3R. Ces solutions ne sont pas exhaustives et chaque adhérent est libre de ses choix et de sa stratégie.



Répartition des matériaux des emballages par UVC (Unité de Vente Consommateur)



RECYCLAGE : À ce jour, nos emballages souples sont composés de plusieurs couches de différents plastiques et ne peuvent pas être recyclés car la filière n'existe pas. 2 solutions possibles : créer des filières de recyclage pour les multimatériaux ou passer en monomatériau. Cette dernière solution nécessite néanmoins la création de filières de recyclage si elles ne sont pas déjà existantes.



RÉDUCTION : Nous avons déjà réduit et optimisé au maximum les quantités de plastique utilisées pour nos emballages. Aujourd'hui, la réduction passe par la substitution du plastique par d'autres matériaux comme le papier ou le carton.



RÉEMPLOI : La réglementation nous impose de vendre nos produits dans des emballages neufs. Seule la vente en vrac nous permet de répondre à cet objectif. La Facco travaille à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques sur le sujet en collaboration avec les fédérations représentant les jardinerie et les animaleries.

• **Animo Impact, nouvelle voie de valorisation pour les emballages multimatériaux** : Ce projet a permis l'identification d'une nouvelle filière de collecte et de valorisation. Les sacs vides peuvent être collectés et servir à fabriquer des objets utiles pour les animaux comme des cages de transport ou des bacs à litière. Les sacs avec une couche d'aluminium peuvent, eux, servir à la fabrication de parois isolantes. Cette voie a été identifiée comme une alternative intéressante avant la mise en œuvre effective des filières de recyclage. En 2024, ce projet est lancé à grande échelle dans plusieurs cliniques vétérinaires à travers le territoire. Il compte ensuite s'étendre aux animaleries et jardinerie.

Encore un immense merci à tous les adhérents qui ont participé à l'élaboration de cette feuille de route. Leur expertise et leur engagement ont été cruciaux.

Le travail n'est cependant pas fini ! Il nous reste à suivre pour la filière les avancées en matière de réduction, recyclage et réemploi.

Une harmonisation de la réglementation sur les emballages et déchets d'emballages au niveau européen en cours... mais pas si simple que cela !

Une proposition de règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (dit « PPWR ») avait été publiée le 30 novembre 2022 pour une publication attendue en 2023. Mais le chantier s'est avéré plus long vu la complexité du sujet ! Le PPWR est conçu pour harmoniser la gestion des emballages à l'échelle européenne et améliorer le traitement des déchets d'emballages dans tous les États membres. Il s'agit d'un défi de taille tant les affichages, obligations, organisations du tri et du recyclage sont différents d'un État membre à un autre !

Dans les grandes lignes, il est prévu que tous les emballages devront être recyclables à compter de 2030 et ils devront être recyclés en 2035.

Il est également envisagé que ce règlement limite l'utilisation des PFAS, les fameux polluants éternels.

• **La France toujours à l'avant-garde...** Un encadrement au niveau national n'est pas à exclure pour les PFAS. Des propositions de lois sur le sujet sont en cours d'examen. Les objectifs et délais donnés au niveau français et par le PPWR ne sont pas toujours les mêmes. Par exemple, la loi AGECE prévoit un objectif de recycler 100 % des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025 (vs 2030 pour PPWR) ! Il y a un vrai enjeu d'harmonisation des objectifs et d'alignement des calendriers.

La version actualisée du Guide pratique des allégations environnementales a été publiée

Cette nouvelle version présente les différentes allégations environnementales qui peuvent être utilisées par les professionnels afin que les consommateurs obtiennent une information précise, fiable et pertinente. Ce guide entend améliorer la compréhension des allégations environnementales par les consommateurs et constitue également un outil de référence pour les professionnels afin de les aider à communiquer de façon responsable.

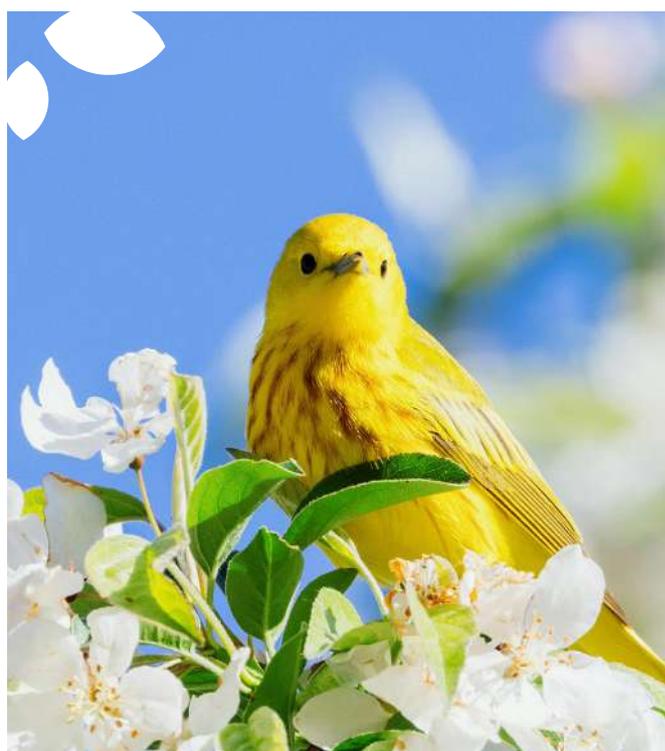
Ce guide vient notamment en complément de la loi AGECE, qui interdit entre autres les mentions « biodégradable », « respectueux de l'environnement » ou toute autre allégation environnementale équivalente.

En 2024, la protection et l'information des consommateurs toujours au cœur des projets européens

Cette disposition française est, pour le moment, reprise au niveau européen dans le projet de directive « Green Claims ». Cette dernière a pour objectif que les entreprises ne puissent plus associer leurs produits à certaines terminologies dans le cadre de leurs actions de marketing sans les avoir préalablement faites vérifier et avoir obtenu l'autorisation d'y recourir.

Ce texte, à l'état de projet, devra être examiné par le Parlement européen qui sera élu au mois de juin 2024.

Notre secteur défend l'utilisation du PEF pour le calcul de l'empreinte environnementale pour justifier ces allégations. Pour en savoir plus sur le PEF, n'hésitez pas à lire l'interview d'Aurélié de Ratuld à la page suivante.



ACV, empreinte environnementale, PEF ?

Empreinte environnementale et ACV. Quelle est la différence entre ces deux concepts ?

« Empreinte environnementale » et « ACV » (Analyse du Cycle de Vie) sont deux concepts liés à l'évaluation de l'impact environnemental de produits, services ou activités. Généralement on parle du « PEF » pour « Product Environmental Footprint » pour parler de l'empreinte environnementale, qui désigne le résultat de la mesure de l'impact environnemental. L'ACV est la méthode pour mesurer cette empreinte environnementale. Par abus de langage, on parle aussi du PEF pour désigner le PEFCR (Product Environmental Footprint category Rules). C'est un guide comprenant des règles pertinentes pour ce secteur permettant aux acteurs de celui-ci de réaliser correctement l'ACV et donc l'évaluation environnementale d'un produit.

Comment réalise-t-on une ACV ?

La réalisation d'une ACV se base sur des normes internationales pour garantir la qualité et l'homogénéité des résultats. Plus concrètement, une ACV se réalise en suivant les étapes ci-dessous :

- **Définition de l'objectif et du champ d'application :** C'est-à-dire définir les limites temporelles et géographiques de l'évaluation, ainsi que les processus et les flux de matières qui seront inclus dans l'analyse.
- **Inventaire du cycle de vie :** cette étape consiste à identifier et à quantifier toutes les entrées (matières premières, énergie) et les sorties (émissions, déchets) associées au produit tout au long de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières, en passant par l'étape de fabrication et jusqu'à l'élimination finale des déchets.



- **Évaluation des impacts environnementaux :** les données d'inventaire sont ensuite converties en impacts environnementaux, à l'aide d'outils qui contiennent des bases de données sectorielles, géographiques ou des données propres à l'entreprise.

Environ 30 types d'impacts sont considérés comme produisant des effets sur l'écosystème. On peut citer l'impact sur le changement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la consommation d'eau...

- **Interprétation des résultats :** les résultats de l'ACV sont interprétés pour comprendre les principaux facteurs d'impact, les étapes du cycle de vie contribuant le plus aux impacts environnementaux et les opportunités d'amélioration.

Est-ce qu'un PEFCR existe pour le petfood ?

Oui, depuis 2018. Il a été proposé par la Fediaf, puis validé par la Commission Européenne et les experts nationaux. Une révision du PEFCR Pet Food 2018 est en cours et sera accessible courant 2024. Il prendra en compte de nouvelles données de référence.

Quels sont les impacts principaux du petfood ?

Les catégories d'impact les plus pertinentes pour notre industrie sont les suivantes : changement climatique, écotoxicité de l'eau douce, utilisation des ressources fossiles, utilisation de l'eau, particules fines, acidification, eutrophisation terrestre*. En termes de répartition des impacts sur les étapes de cycle de vie, il y a une forte différence entre les aliments secs et humides. Alors que quasi 80% des impacts viennent des ingrédients de la recette en sec, les impacts se répartissent plus également entre les ingrédients et le packaging pour l'humide. Cela est dû principalement à la quantité d'emballage plus importante par unité.

* Définitions de certains impacts environnementaux :

- **Changement climatique :** Indicateur le plus connu, correspondant à la modification du climat sous l'influence des gaz à effet de serre.
- **Écotoxicité de l'eau douce :** Indicateur de toxicité sur les écosystèmes aquatiques via la contamination de l'eau (pesticides par exemple).
- **Utilisation des ressources fossiles :** épuisement des ressources énergétiques non renouvelables (charbon, gaz, pétrole...).
- **Utilisation de l'eau :** consommation d'eau directe et indirecte conduisant à l'épuisement dans certaines régions.
- **Particules fines :** émises lors des transports par exemple, elles pénètrent dans les organismes. Elles ont un effet sur la santé humaine.
- **Acidification :** résulte d'émissions chimiques dans l'atmosphère qui se redéposent dans les écosystèmes.
- **Eutrophisation terrestre :** enrichissement excessif du milieu, conduisant à un déséquilibre pour les écosystèmes (azote dans le sol par exemple).

Pourquoi le PEF est-il important ?

Est-ce que les ACV peuvent aider à prendre en compte l'impact environnemental dans le développement d'un produit ?

Le PEF vise à harmoniser l'évaluation environnementale des produits au sein de l'Union Européenne en utilisant une approche basée sur des règles et des critères communs. Voici quelques raisons pour lesquelles le PEF est important :

- **Informations pour les consommateurs :** il fournit des informations crédibles et transparentes sur l'impact environnemental des produits, pour leur permettre de faire un choix éclairé.
- **Évaluation comparative :** il permet de comparer les impacts environnementaux des produits.
- **Orientation pour l'innovation :** grâce à l'ACV qui est au cœur du PEF, les entreprises peuvent visualiser les postes les plus impactants d'un point de vue environnemental, et essayer de les diminuer : par reformulation (remplacement d'un ingrédient), par l'optimisation des procédés de fabrication (gestion de l'énergie et de l'eau, par ex.) restructuration de la chaîne logistique et des modes de transport...

Pour conclure, en intégrant les résultats des ACV dans le processus de décision, les entreprises peuvent développer des produits plus durables, en réduisant leur empreinte environnementale, en optimisant l'utilisation des ressources et en favorisant la circularité.



Aurélien de RATULD
Global CSR Manager
Symrise petfood

Les protéines alternatives, des protéines d'avenir ?



On entend beaucoup parler de protéines alternatives. Qu'entend-on derrière cela ?

Pourquoi se tourner vers les protéines alternatives ? Est-ce un effet de mode ?

Les deux fondements de notre industrie que sont la valorisation des sous-produits de l'alimentation humaine et la qualité nutritionnelle des aliments mis sur le marché sont à l'origine d'une recherche constante de sources de protéines de qualité en quantité suffisante pour répondre à la demande croissante.

Afin de se préparer au mieux au risque de déficit mondial en protéines en général et animales en particulier à horizon de 10-15 ans et dans un monde de 10 Mds de personnes, le développement de nouvelles sources de protéines dites « alternatives » est nécessaire. Ce n'est donc pas un effet de mode mais bien un enjeu planétaire d'accès aux protéines en quantité et qualité suffisantes pour le futur pour les humains et donc par conséquence pour les animaux domestiques.

Par ailleurs, de nombreuses industries commencent à intégrer la circularité dans leur chaîne de valeur, et pour cela, mettent en place des sources de valorisation de nos sous-produits développant une concurrence importante sur ce marché

Les protéines alternatives désignent toutes les sources de protéines dites non traditionnelles comme :

- Les protéines végétales
- L'hydrolyse de matières premières non utilisées en petfood actuellement

- Les protéines issues des algues (macro ou microalgues)
- Les protéines issues de la fermentation (issues de levures, bactéries ou champignons) en masse et de précision
- Les protéines issues des insectes (principalement : ténébrion meunier, mouche soldat noire, grillon domestique)
- Les protéines de viandes cultivées ou de culture
- Les protéines synthétisées à partir de l'air
- Potentiellement d'autres sources de protéines contenues dans de nouveaux sous-produits de l'industrie alimentaire en évolution accélérée

Quels sont les freins à l'utilisation des protéines alternatives ?

À ce jour, il existe différents freins techniques et sociétaux à l'utilisation des protéines alternatives mais également certaines incertitudes à explorer et à éliminer :

- Le premier frein est la disponibilité à grande échelle de ces nouvelles sources de protéines et par voie de conséquence leur coût encore très élevé. Les processus industriels sont à des stades très divers de maturité mais également les investissements nécessaires dans ces différents types d'industrie sont importants et doivent pouvoir s'adosser à des marchés pour permettre leur viabilité. Pour certains, la technologie est totalement nouvelle et doit relever certains défis d'industrialisation. Sans compter les nouveaux risques sanitaires qui vont devoir être maîtrisés pour de nouveaux élevages (insectes par ex.) ou de nouvelles industries (cultures de cellules par ex.).

- Les réglementations en vigueur et donc l'autorisation d'utiliser ces nouvelles sources de protéines (e.g. réglementation Novel food). Le cadre réglementaire petfood est très strict et basé sur une liste positive de matières premières. Chaque nouvelle matière première ou nouvel ingrédient doit être enregistré ce qui peut ralentir l'innovation dans un monde au changement rapide.
- L'acceptation de ces nouvelles sources non « conventionnelles » par les consommateurs. Nous savons que les consommateurs peuvent parfois refléter leur propre préférence d'habitudes de consommation, d'aliments, de matières premières pour l'alimentation de leurs animaux.
- Leur impact « sensoriel » comme le goût ou la texture (principalement lorsque ces protéines sont utilisées pour substituer des protéines animales). Nos compagnons chats et chiens sont très réceptifs et sensibles aux arômes et odeurs. Ces protéines alternatives doivent rester appétentes pour être utilisées dans nos produits.
- La valeur nutritionnelle est un facteur important, en particulier le profil d'acides aminés ainsi que les possibles autres composants associés à ces protéines, mais également leur digestibilité et leur impact sur le pH urinaire.
- L'absence de contaminants ou de facteurs de potentielle toxicité et leur sécurité alimentaire qui doit être parfaitement assurée.
- La compétition avec d'autres industries qui elles aussi intègrent une approche de durabilité dans leur chaîne de valeur. Par ex : l'aquaculture est une industrie cible des producteurs de protéines d'insectes, tout comme l'industrie humaine avec les protéines de viandes cellulaires. Comme certaines de ces protéines alternatives ne sont pas des sous-produits mais des protéines produites pour une utilisation directe elles sont intéressantes pour de nombreuses applications.
- Le coût actuel de ces protéines alternatives.

Est-ce que les protéines alternatives sont durables ?

Toutes les protéines alternatives ne sont pas forcément durables par essence par rapport aux sources de protéines actuelles comme les sous-produits de l'industrie de la viande utilisés par nos adhérents qui ont un faible impact environnemental.

Néanmoins, la transition vers ces protéines alternatives reste la solution la plus efficace.

En effet et à titre d'exemples : l'agriculture régénérative pour les protéines végétales (issues de protéagineuses), les procédés de fabrication des protéines issues de fermentation, ou encore l'élevage d'insectes à grande échelle permettent ou permettront très bientôt de diminuer de façon significative l'empreinte environnementale des produits qui les contiennent grâce, entre autres, à la prise en compte de la valorisation des sous-produits, de la diminution de la surface au sol, de la régénération des sols et de la diminution de la consommation en eau...

Il reste encore beaucoup d'obstacles à lever et de développements ou transitions à faire (énergie, agriculture, type de biomasse, technologie) pour que toutes ces protéines alternatives aient des modèles opérationnels qui permettent d'atteindre des facteurs d'émission de CO2 comparables ou inférieurs à ceux des protéines actuelles qui elles aussi sont engagées dans une baisse de leurs émissions tant d'un point de vue production agricole (agriculture de précision et agriculture régénérative) qu'industrielle (énergies renouvelables, digital).

Mais ces améliorations sont déjà en cours et certaines vont d'ores et déjà intégrer des progrès technologiques dès leur développement initial. Une dimension particulièrement intéressante pour certaines de ces protéines alternatives en comparaison aux protéines traditionnelles est le moindre impact en surface agricole et la biodiversité.

Il est à préciser que l'industrie du petfood est une industrie intrinsèquement circulaire et bâtie sur des bases de durabilité de par la valorisation des sous-produits. Mais notre industrie est déjà engagée totalement dans l'amélioration continue de durabilité et travaille à relever les défis des enjeux climatiques tant pour les processus de production, la logistique, que l'approvisionnement des matières premières et les emballages. Les protéines utilisées actuellement font partie intégrante de cette amélioration.

Pour finir, à quand les croquettes et les pâtées à base de viande cellulaire ?

Comme évoqué précédemment, la disponibilité et le coût, le statut réglementaire et la durabilité qui est un réel challenge pour cette catégorie dont les milieux de culture et méthodes de fabrication ne sont pas durables à ce jour, font que les croquettes ou pâtées à base de viande cellulaire ne sont pas pour tout de suite.

Cependant nous voyons apparaître sur le marché les premiers « prototypes » dans le secteur des friandises et récompenses. Espérons qu'ils permettront à cette catégorie d'atteindre dans les prochaines années, ses objectifs en termes de volumes, coûts et impact environnemental.



Christophe Carlier
SQA &
Commercial
Excellence
Director
de Royal Canin



Pierre Achard
Directeur
développement
produits/emballages,
Affaires réglementaires
et Achats de Matières
premières et Emballages
de Nestlé Purina Europe



Des chiffres dans le débat : les animaux de compagnie sont-ils des catastrophes climatiques ?

Après de multiples rapports alarmants du GIEC et la mobilisation de jeunes militants comme Greta Thunberg, la question de l'urgence climatique a fini par s'imposer dans le débat public. À tel point que le sujet de l'impact climatique des chiens et des chats a surgi dans les médias mainstream. On a ainsi entendu Jean-Marc Jancovici dire sur RTL qu'un chien représentait une tonne de CO₂ par an quand François Gemmene, membre du GIEC, disait sur Quotidien que les chiens étaient responsables de la déforestation et qu'il fallait leur donner des restes de table (enfin si on les aimait).

Les propriétaires aiment leurs animaux mais sont aussi de plus en plus conscients des enjeux climatiques et souhaitent faire des choix durables, y compris pour nourrir leurs animaux. C'est ce que le marketing a bien compris en proposant de vendre de la déculpabilisation à base de greenwashing et de logo « approuvé par la planète ». Mais quel est l'impact environnemental réel du petfood ? Et quelles sont les actions concrètes pour le diminuer ? Faisons le point.

QUAND DES ARCHITECTES DONNENT LEUR AVIS SUR L'ALIMENTATION ANIMALE

L'engouement au sujet de l'impact environnemental des animaux de compagnie a commencé en 2009 lorsque Brenda et Robert Vale, des architectes spécialistes de l'habitat durable, ont écrit le livre intitulé « Time to Eat the Dog ? The Real Guide to Sustainable Living ».

Ce livre a été le premier à parler d'Environnemental Paw Print (EPP). Il affirmait que le chien de taille moyenne a une empreinte carbone deux fois supérieure à celle d'un SUV parcourant 10 000 kilomètres par an. Cette affirmation a été reprise partout dans la presse, pourtant leur manière de calculer comprenait deux biais majeurs : une surestimation des calories nécessaires aux animaux et une empreinte carbone calculée sur la base de produits de consommation humaine sans prise en compte de la notion de co-produit. Une des données qui ne sera pas critiquée par la suite est l'impact insignifiant de l'emballage.

UNE EMPREINTE CARBONE PRINCIPALEMENT DUE AUX PROTÉINES

En 2013 Swanson et son équipe publient un article sur la durabilité dans le petfood et incriminent les protéines comme étant le macronutriment le plus impactant financièrement et écologiquement. Ils conseillent alors de limiter les régimes riches en protéines aux cas où ils sont

médicalement nécessaires comme le diabète ou le surpoids. Ils rappellent que si la tendance incite les propriétaires à réclamer toujours plus de protéines, les animaux eux ont besoin de nutriments et non d'ingrédients mais aussi que le soja est six fois plus efficace que les protéines animales en termes d'utilisation d'énergie fossile, de besoin en eau et d'utilisation des terres. Les isolats de soja étant nutritionnellement aussi intéressants que les protéines animales transformées. Toujours en 2013 R. Rushforth et M. Moreau proposent une analyse de cycle de vie hybride entrée-sortie économique et font état d'un impact beaucoup plus important pour les produits au bœuf et à l'agneau que pour les autres. Pourtant ces études n'ont pas connu de résonance médiatique.

DES CHIFFRES CHOCS... MAIS FAUX...

En revanche, en 2017, Okin un géographe américain, publie, seul, une étude sur l'impact environnemental de la

consommation alimentaire des chiens et des chats qui aura un retentissement planétaire. Ce

travail fera la une de la presse, comme celui des Vale, car il contient un chiffre choc : la consommation alimentaire des animaux de compagnie aux États-Unis équivaudrait à la consommation alimentaire d'environ 62 millions de personnes. Pourtant il présente le même biais. Celui de considérer que les co-produits utilisés dans le petfood ont le même impact environnemental que les produits consommés par les humains. Il défend ce point en arguant que les co-produits pourraient être mangés par les humains après transformation et qu'aux US des personnes mangent déjà de la pâtée pour chien... (note de l'autrice : il est probable que

ce problème soit davantage lié à des questions de système social qu'à une conscience environnementale aiguë des Américains). Il encourage alors à adopter d'autres animaux comme... les chevaux...

LES RESTES DE TABLE SONT ÉCOLOGIQUES... EN CHINE

En 2018 B. Su et P. Martens mènent une étude en Chine pour comparer l'impact des animaux nourris avec des restes de table ou du petfood. Ils n'utilisent pas la notion de sous-produit mais en Chine cela correspond à une réalité puisque toutes les parties sont consommées par les humains. Les chiffres de l'empreinte environnementale,



pour un chien durant sa vie, varient entre 0,164 et 0,769 t de CO₂ pour les chiens nourris aux restes contre 0,449 à 2,285 t de CO₂ pour ceux nourris au petfood. Si François Gemmene appuie ses recommandations sur cette étude, il conviendrait de lui rappeler deux points majeurs liés à ces chiffres : les restes de table donnés aux animaux dans cette étude sont totalement déséquilibrés d'un point de vue nutritionnel et en France, contrairement à la Chine, plus personne ne mange des abats et des bas morceaux. Les animaux sont abattus pour les morceaux nobles consommés par les humains et le reste correspond à des co-produits de faible valeur non consommés dans nos contrées donc n'ayant pas le même impact. En effet, une augmentation de la consommation de filet induira une augmentation de l'élevage et donc de l'impact carbone alors que personne ne se dispute les rognons ou les testicules.

LES CROQUETTES PLUS ÉCOLOGIQUES QUE LES PÂTÉES

C'est sur ce constat que se base le cabinet Quantis, mandaté par la Fediaf en cette même année 2018 pour faire le PEF CR du Petfood avec les données de la filière sur demande de l'Union Européenne.

Cette évaluation environnementale des produits de petfood utilise alors l'allocation économique qui répartit les impacts environnementaux entre les différents produits dérivés de l'élevage, en fonction de leur valeur économique relative ou de leur contribution à la chaîne de valeur. Cette méthode permet d'évaluer de manière plus équitable l'empreinte environnementale de la production de viande. Les valeurs obtenues sont les suivantes (tableau 1) bien loin de celles annoncées par Jean-Marc Jancovici. L'alimentation humide a beaucoup plus d'impact à cause de la quantité d'emballage nécessaire. Elle est aussi beaucoup plus lourde et volumineuse par unité de calorie générant beaucoup de pollution pendant le transport.

Chien (15kg)	Alimentation humide	464 kg eq CO ₂
	Alimentation sèche	139 kg eq CO ₂
Chat (4kg)	Alimentation humide	141kg eq CO ₂
	Alimentation sèche	43 kg eq CO ₂

Tableau 1 : Impact annuel pour un animal nourri avec une alimentation industrielle

DES SOUS-PRODUITS PLUS ÉCOLOGIQUES MAIS NON DÉNUÉS D'IMPACT

En 2020 Alexander et son équipe ont noté que l'utilisation de l'allocation économique divisait l'impact carbone par 2,3. Cependant les auteurs précisent bien que l'utilisation des sous-produits en petfood permet de rentabiliser la filière viande, la valorisation du 5^e quartier étant la clé de la rentabilité pour les abattoirs. Ces co-produits pourraient aussi être utilisés en biocarburant ou en fertilisant. Ils rappellent aussi que si le bœuf et l'agneau ne constituent que 5% du petfood ils sont responsables de 50% de ses émissions de CO₂.

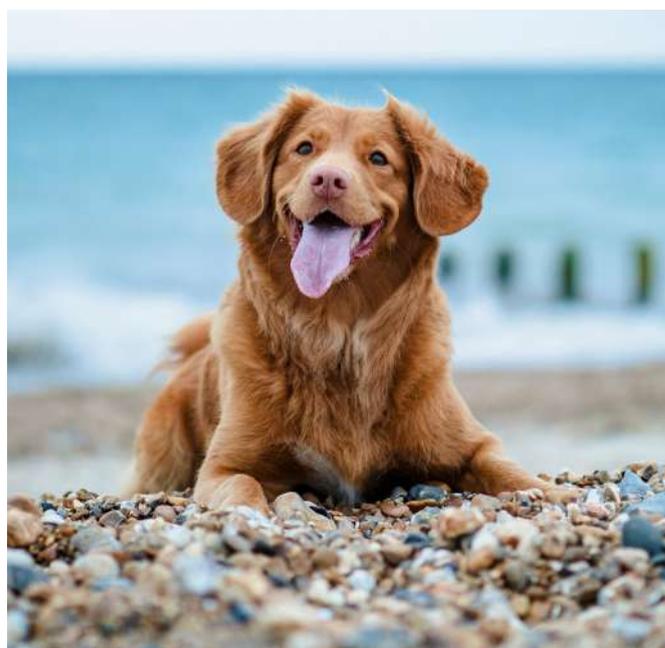
LA RATION MÉNAGÈRE EST L'ENNEMIE DE VOTRE BILAN CARBONE

En 2021 les insectes font leur apparition pour la première fois dans une publication de l'équipe d'Acuff sur la durabilité du petfood. L'impact carbone des larves de mouche soldat noire y varie entre 1,36 et 15,1 kg eq CO₂/kg

contre 0,73 kg eq CO₂/kg pour les co-produits de poulet. Pourtant en 2022 l'équipe de Pedrinelli fera l'apologie des insectes dans son article sur l'impact environnemental de l'alimentation des chiens et chats. Cet article sera aussi le premier à évaluer l'impact environnemental de la ration ménagère, beaucoup plus élevé que celui du petfood. En 2023 le Dr Lucien Noël calcule dans un article de la Dépêche Technique l'impact environnemental des rations ménagères et trouve les chiffres suivants (tableau 2) à rapporter à l'impact moyen de l'alimentation d'un humain qui est de 2300 kg eq CO₂ par an en France.

Chien (15kg)	Ration ménagère au poulet	612 kg eq CO ₂
	Ration ménagère au bœuf	2472 kg eq CO ₂
Chat (4kg)	Ration ménagère au poulet	246kg eq CO ₂
	Ration ménagère au bœuf	1153 kg eq CO ₂

Tableau 2 : Impact annuel pour un animal nourri à la ration ménagère



Jean-Marc Jancovici avait ainsi parfaitement raison : un chien peut bien avoir un impact carbone d'une tonne de CO₂ par an... s'il est nourri à la ration ménagère ! Heureusement pour la planète, 95% des animaux mangent du petfood ! Alors pour les propriétaires inquiets de l'impact environnemental de leur animal, voici les conseils à respecter : adoptez petits, nourrissez aux croquettes et fuyez la viande de ruminants... Les insectes ne sont pour le moment pas plus écologiques que les co-produits de poulet mais cela pourrait être amené à évoluer dans les années à venir.



Charlotte Devaux
Vétérinaire -
Nutritionniste

Anticiper les impacts du changement climatique pour la filière

La filière petfood, déjà soumise aux aléas climatiques, présente des enjeux à la frontière entre ceux de l'industrie, de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche ce qui en fait un acteur singulier et particulièrement vulnérable face aux risques physiques climatiques. Malgré le caractère irréversible de certaines conséquences du changement climatique, anticiper ses futurs impacts et mettre en place dès à présent des solutions d'adaptation peut encore permettre de limiter l'ampleur de ces risques.



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE INDUIT DE NOUVEAUX RISQUES

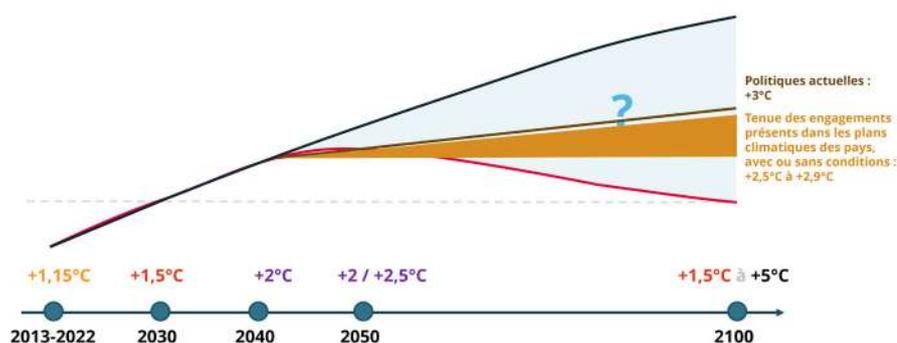
Les activités humaines sont responsables d'un changement climatique sans précédent à travers la hausse de la concentration des gaz à effet de serre. La température moyenne mondiale a augmenté de 1,15°C sur la période 2013-2022 par rapport à l'ère préindustrielle. S'il est encore possible de limiter le réchauffement à 2°C voire 1,5°C d'ici 2100, la fenêtre d'opportunité pour atteindre ces objectifs se referme rapidement.

Le changement climatique augmente la fréquence, l'intensité et l'incertitude liées aux phénomènes extrêmes et modifie les régimes climatiques auxquels nous sommes habitués. Les conséquences sont tangibles : entre 3,3 et 4,5 milliards d'humains¹ sont directement exposés aux inondations, vagues de chaleur, maladies vectorielles, sécheresses et autres aléas.

En France, la température moyenne augmente plus vite que la moyenne mondiale et pourrait atteindre les +4° d'ici 2100. Le réchauffement moyen de +2,9° mesuré en 2022 sur le territoire² a impliqué de nombreuses conséquences : incendies, déficit de précipitations, faible production électrique, chutes de grêle, fortes pluies...

Les risques climatiques augmentent donc pour tous les secteurs économiques. Ils peuvent être physiques (induits par les aléas climatiques) ou de transition (induits par les réponses réglementaires, politiques ou sociétales des humains face au changement climatique) et se démarquent par leur tendance d'évolution : ils ont augmenté ces dernières décennies et suivront la même trajectoire au cours des suivantes.

Quels futur(s) climatique(s) ?



¹ « Rapport AR6 du GIEC Groupe 2 : Climat Change 2022, Impacts, Adaptation and Vulnerability »

² Haut Conseil pour le Climat, « Acter l'urgence, engager les moyens », 2023

LES IMPACTS SONT DÉJÀ VISIBLES

La filière petfood n'est pas épargnée par le changement climatique. Elle dépend directement de secteurs déjà impactés économiquement (agriculture, élevage, sylviculture)³ et présente des vulnérabilités fortes : dépendance aux matières premières agricoles et à l'élevage, flux logistiques complexes (parfois mondialisés) et sites de production industriels.

Par exemple, si l'augmentation récente du prix des matières premières agricoles est due au conflit en Ukraine et à la grippe aviaire⁴, le réchauffement climatique accentue cette tendance⁵. Les épisodes de sécheresse fréquents et l'avancement des périodes de floraison rend les cultures plus exposées. En France, la perte de rendement agricole en 2022 attribuée au réchauffement climatique est comprise entre de -10% à -30%⁶.

En outre, les chaînes d'approvisionnement et la production d'énergie sont déjà impactées : les épisodes extrêmes (tempêtes, inondations ou sécheresses) détériorent l'état des routes⁷, les débits fluviaux et les infrastructures énergétiques. L'augmentation des coûts de production⁸ et les exemples de ruptures d'approvisionnement⁹ sont déjà visibles et pourraient augmenter avec le changement climatique.

Enfin, les animaux domestiques sont et seront impactés comme les humains par les canicules et autres aléas climatiques.

COUPLER ATTÉNUATION ET ADAPTATION

Les choix actuels de nos sociétés déterminent l'évolution du climat pour le siècle à venir. Plus la hausse

des températures est importante, plus les impacts sont démultipliés et les perspectives d'adaptation amoindries¹⁰. Ainsi, si l'adaptation devient inévitable, elle doit être couplée au maintien de l'effort d'atténuation par les acteurs de la filière afin d'éviter des situations ingérables.

Dans le cas de la filière petfood, les deux vecteurs principaux de vulnérabilité sont la dépendance aux matières premières animales et agricoles (production et acheminement) et la gestion de sites de production industriels (selon leur localisation et leurs spécificités).

Les premiers axes d'adaptation identifiés sont :

- La sélection de matières premières : localisation des parcelles, semences résistantes, agroforesterie et agroécologie (co-bénéfices sur la biodiversité, la baisse de la dépendance fossile¹¹ et l'augmentation des rendements), exploitation combinée élevage-agriculture...
- La relocalisation de la chaîne de valeur, déjà engagée, permet également l'atténuation du changement climatique
- Le développement de recettes plus variées et saisonnières permettrait de limiter la dépendance aux matières premières à risque.

Face aux risques de transition, les entreprises devront aussi

anticiper les nouvelles réglementations et les tendances de marché.

La structure de la Facco est un cadre propice à la recherche et mise en place de solutions, dans un contexte où l'efficacité dépend de l'appropriation du sujet par l'ensemble des acteurs et par une cohésion sectorielle forte.

De plus, au-delà des co-bénéfices liés à certaines solutions, s'adapter présente des avantages économiques quand le coût des dommages liés au climat pourrait augmenter en France de 50% d'ici 2050¹².



François Chel et Jeanne Le Conte
Consultants
énergie-climat,
BL Evolution



³ « Rapport AR6 du GIEC Groupe 2 : Climat Change 2022, Impacts, Adaptation and Vulnerability »

⁴ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-pas-calais/inflation-l-augmentation-du-prix-des-croquettes-inquiete-les-associations-de-protection-pour-animaux-2763546.html>

⁵ https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/secheresse-l-affaiblissement-des-recoltes-cerealieres-fait-grimper-les-prix-et-craindre-une-penurie_5301220.html

⁶ « Rapport annuel 2023 - "Acter l'urgence, engager les moyens" », Haut Conseil pour le Climat, <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2023-acter-lurgence-engager-les-moyens/>.

⁷ https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/03/17/le-defi-de-la-route-parent-pauvre-de-la-politique-des-transport_6222501_3234.html

⁸ https://www.lepoint.fr/economie/pourquoi-les-croquettes-pour-animaux-deviennent-introuvables-dans-les-rayons-18-03-2023-2512618_28.php

⁹ <https://www.carbone4.com/article-supply-chain-approvisionnement>
¹⁰ « Rapport AR6 du GIEC Groupe 2 : Climat Change 2022, Impacts, Adaptation and Vulnerability ».

¹¹ BL Evolution, « Sortir le système alimentaire de sa dépendance au pétrole, un immense mais inévitable défi, 2024 »

¹² <https://www.economie.gouv.fr/actualites/rapport-mieux-assurer-francais-changement-climatique>

Une histoire qui en dit long !



1959

Renaud Dolfi, en compagnie de ses deux frères, lance sur le marché français les premiers aliments préparés pour animaux familiers (*Canigou et Ron Ron*)



1965

Création de la Facco, 5 adhérents



1970

Création de la Fediaf (Fédération Européenne de l'Industrie des Aliments Préparés pour Animaux) à Paris



1972

Premier Code Facco des Règlements et Bonnes Pratiques de Communication



1993

Facco / TNS-Sofres : Première enquête sur la population animale



1990

20 adhérents



1980

16 adhérents



1977

Facco, BVP, INSEE et DGCCRF définissent les premières règles déontologiques de communication



1998

Création du site www.Facco.fr



2000

22 adhérents



2007

Reconnaissance par la Commission Européenne du Guide européen Fediaf des Bonnes Pratiques de Fabrication



2010

27 adhérents



2018

La Facco sur les réseaux sociaux !



2018

Adoption par la Commission d'une méthodologie pour calculer l'empreinte environnementale des aliments pour animaux familiers



2010

Création du GAPFA (Global Alliance of Pet Food Associations), association mondiale des fabricants d'aliments pour animaux familiers



2010

Reconnaissance par la Commission Européenne du premier Guide européen Fediaf sur les Bonnes Pratiques d'Étiquetage



2018

Institution d'un atelier technique le matin de l'AG



2019

Rédaction du guide de prise de parole



2020

Première certification Quali'OP



2021

34 adhérents



2022

Évaluation RSE

Et ça continue !

Gouvernance

La Facco se compose d'un Conseil d'Administration, **organe décisionnel**, de 4 Comités qui en émanent et lui **rapportent les travaux réalisés**, et d'un Secrétariat qui **appuie ces instances** en apportant un **support technique et logistique** pour assurer la prise de décisions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES MEMBRES DU BUREAU 2023/2025

Les **décisions et orientations stratégiques de l'industrie** sont prises par le Conseil d'Administration. Il se réunit trois fois par an et est renouvelé tous les deux ans. Il peut compter jusqu'à douze membres. Il est **doté d'un Bureau** comprenant le Président de la Facco, les deux vice-présidents et le Trésorier. **Il rapporte ses décisions à l'Assemblée Générale annuelle.**



Christophe Carlier

Royal Canin,
Président de la Facco



Isabelle Taillandier

Nestlé Purina Petcare COF,
Vice-Présidente de la Facco



Romain Dumas

Mars PF France,
Vice-Président de la Facco



Jean-Charles Duquesne

La Normandise,
Trésorier de la Facco



Philippe Domptail

Virbac Nutrition,
Administrateur de la Facco



Yannick Gueho

Sopral,
Administrateur de la Facco



Jean-Michel Laffargue

Hill's Pet Nutrition France,
Administrateur de la Facco



Valérie Le Graët

Fidèle,
Administrateur de la Facco



Nicolas Ouziel

Affinity PetCare,
Administrateur de la Facco



Jérôme Tixier

Vitakraft,
Administrateur de la Facco

Organisation

LES COMITÉS

Ils sont chacun présidés et vice-présidés par un **membre élu**. Ils sont créés par décision du Conseil d'Administration pour **traiter des sujets d'importance de l'industrie**. Ils rapportent l'état d'avancement des travaux menés par les experts qui les composent trois fois par an au Conseil et à l'Assemblée Générale annuelle.



Comité Technique

présidé par
Pierre Jaouen (Sopral)



**Comité Matières Premières et
Commerce International**

présidé par
Cathy Sabatier (Royal Canin)



Aurélie Bynens

Déléguée Générale
de la Facco



Stéphanie Roux

Chargée de mission
de la Facco



Comité Environnement

présidé par
Jean-Michel Laffargue
(Hill's Pet Nutrition France)



Comité Communication

animé par
Frédéric Geoffroy (Facco)



Frédéric Geoffroy

DirCom de la Facco

LE SECRÉTARIAT DE LA FACCO

Le Secrétariat **apporte un support technique et logistique** au Conseil d'Administration et aux Comités pour **assurer la prise de décisions et leur bonne exécution**. Il représente la Facco auprès des différentes parties prenantes.

Les 34 sociétés membres de la Facco



A.T.M. PETFOOD
49160 LONGUE
JUMELLES



AFFINITY PETCARE FRANCE
92130 ISSY-LES-
MOULINEAUX

ALFAPROD

ALFAPROD
80200 PERONNE



C&D FOODS FRANCE
62200 BOULOGNE
SUR MER



CODICO SAS
81240 SAINT AMANS
VALTORET



**DECHRA VETERINARY
PRODUCT**
78180 MONTIGNY
LE BRETONNEUX



**DEUERER PETCARE
FRANCE**
47300 VILLENEUVE
SUR LOT



FARMINA
77230 VILLENEUVE
SOUS DAMMARTIN



FIDELE S.A.
22200 GUINGAMP



HAMIFORM
56800 PLOERMEL



**HILLS PET
NUTRITION SNC**
06560 VALBONNE
SOPHIA-ANTIPOLIS



MANE
56530 QUEVEN



MARS PF FRANCE
45550 SAINT DENIS-
DE-L'HOTEL



**NATURA PLUS ULTRA
PET FOOD**
47310 ESTILLAC



**NESTLÉ PURINA PETCARE
COF SAS**
92130 ISSY-LES-
MOULINEAUX



NEXTMUNE
81100 CASTRES



**NORMANDISE
PET FOOD**
14500 VIRE NORMANDIE



NUTRISCIENCES
47310 SAINTE COLOMBE
EN BRUILHOIS



PETFOOD RUN
97861 SAINT PAUL



PPF
69006 LYON



PURE SALMON
62200 BOULOGNE-
SUR-MER



RIGA
59223 RONCQ



ROYAL CANIN
30470 AIMARGUES



SAGA NUTRITION
63120 COURPIERE



SAUVALE PRODUCTION
53200 CHÂTEAU-
GONTIER



SOPRAL
35577 CESSON SEVIGNE



SPECTRUM BRANDS
92800 PUTEAUX



SYMRISE PET FOOD
56250 ELVEN



SYNERGIE PROD
49450 SEVREMOINE



**UNITED PETFOOD
FRANCE**
62126 WIMILLE



VERNON PIERRE SAS
41120 OUCHAMPS
-LE CONTROIS EN
SOLOGNE



VETINNOV
11400 CASTELNAUDARY



VIRBAC NUTRITION
30600 VAUVERT



VITAKRAFT
91680 BRUYERES
LE CHATEL

39 usines implantées partout en France



A.T.M. PETFOOD 49160 LONGUE JUMELLES

AFFINITY PETCARE

41330 LA CHAPELLE-VENDÔMOISE

ALFAPROD 80200 PERONNE

C&D RUE MONTEBELLO 62200 BOULOGNE SUR MER / RUE DE NEMOURS 62200 BOULOGNE SUR MER

CODICO SAS 81240 SAINT AMANS VALTORET

DEUERER PETCARE FRANCE

47300 VILLENEUVE SUR LOT

FIDELE S.A. 22200 GUINGAMP

HAMIFORM 56800 PLOERMEL

MANE 56530 QUEVEN

MARS PF FRANCE 67120 ERNOLSHEIM BRUCH / 45550 SAINT DENIS-DE-L'HOTEL

NATURA PLUS ULTRA PET FOOD

47310 ESTILLAC

NESTLÉ PURINA PETCARE FRANCE SAS

80800 AUBIGNY / 62140 MARCONNELLE 27290 MONTFORT SUR RISLE / 29300 QUIMPERLÉ / 42340 VEAUCHE

NORMANDISE PET FOOD

14500 VIRE NORMANDIE

NUTRISCIENCES 47310 SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS

PETFOOD RUN 97861 SAINT PAUL

PURE SALMON 62200 BOULOGNE-SUR-MER

RIGA 59960 NEUVILLE EN FERRAI / 59223 RONCQ

ROYAL CANIN 30470 AIMARGUES / 59258 LES RUES DES VIGNES

SAGA NUTRITION 63120 COURPIERE

SAUVALE PRODUCTION

53200 CHÂTEAU-GONTIER

SOPRAL 35470 PLÉCHÂTEL

SYMRISE PET FOOD 56250 ELVEN

SYNERGIE PROD 49450 SEVREMOINE

UNITED PETFOOD FRANCE 85140 SAINT MARTIN DESNOYERS / 77650 SAINTE COLOMBE / 62126 WIMILLE / 03400 YZEURE

UPB 16600 MORNAC

VERNON PIERRE SAS 41120 OUCHAMPS LE CONTROIS EN SOLOGNE

VETINNOV 11400 CASTELNAUDARY

VIRBAC NUTRITION 30600 VAUVERT



CHARTRE D'ENGAGEMENTS

ADHÉRENTS À LA FACCO NOUS NOUS ENGAGEONS
POUR L'EXIGENCE ET L'EXCELLENCE !

DES ALIMENTS SÛRS.

- **Nous nous engageons** pour la réalisation de formulations basées sur des données scientifiques pour le respect des besoins nutritionnels de l'animal.
- **Nous nous engageons** pour la création de produits de qualité qui respectent les normes de sécurité sanitaire, françaises et européennes.

UNE INFORMATION ACCESSIBLE.

- **Nous nous engageons** au respect des guides et codes de bonnes pratiques Fediaf dont l'engagement va au-delà de la réglementation UE.
- **Nous nous engageons** pour être un organe de référence à l'écoute, pour guider et accompagner les propriétaires d'animaux de compagnie.
- **Nous nous engageons** à mettre une information accessible à tous via www.Facco.fr et nos réseaux sociaux.

UNE DÉMARCHE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT.

- **Nous nous engageons** à valoriser les matières premières non consommées dans l'alimentation humaine.
- **Nous nous engageons** à mettre la protection de l'environnement au cœur de nos réflexions, en instaurant des pratiques responsables et durables communes.
- **Nous nous engageons** à ce que nos aliments ne soient pas élaborés avec des matières issues d'espèces protégées.

UN BIEN-ÊTRE PARTAGÉ !

- Nous sommes tous soucieux du **bien-être animal**.
- Nous respectons l'animal, sa **bonne santé** et son bien-être.



Contactez-nous !

01 48 03 29 11
Facco@Facco.fr

Suivez nous sur :



Facco.fr

FÉDÉRATION DES FABRICANTS D'ALIMENTS POUR CHIENS, CHATS, OISEAUX ET AUTRES ANIMAUX FAMILIERS.